

LOT 2 - FICHE-PROJET N°II.03

CONCEVOIR UN LIEU DE CONVIVIALITE A BOTHEY

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'objectif de la fiche projet est de pouvoir offrir, dans le village de Bothey, un lieu central de convivialité et de rencontre. Le village est petit (quelque 300 habitants) et il ne dispose pas de lieu public, hormis l'église St-Pierre. L'école a été fermée en 1975.

Le village se caractérise néanmoins par la présence d'un home pour personnes handicapées adultes, « Le Foyer », dont les bâtiments et la propriété occupent une surface importante au centre du village. Le home dispose d'au moins deux salles, dont une relativement vaste. Ces deux locaux peuvent être mis à disposition des habitants pour l'organisation d'événements et d'activités. De même, le vaste parc de la propriété, où l'on trouve un enclos avec des animaux (biches, cheval...), des goals de football, des bancs, un espace arboré..., est ouvert et relativement accessible aux habitants. Malheureusement, certains habitants ignorent encore que l'accès est autorisé et par ailleurs, la cohabitation avec les résidents handicapés mentaux reste pour beaucoup un frein à l'utilisation commune des lieux.



Fond de carte : Walonmap

L'objectif de la fiche est donc de pouvoir mettre à disposition des habitants du village un lieu de rencontre, pour le moins en partie couvert, une infrastructure légère de type « chalet » ou espace barbecue. Ce lieu est vu comme le moyen de créer davantage de convivialité au niveau local, et d'enclencher ainsi une dynamique associative qui reste peu présente aujourd'hui.

Plusieurs pistes sont à explorer pour concrétiser cette fiche.

- L'aménagement d'un lieu de convivialité **dans la propriété du Home Le Foyer**, en rendant le parc davantage accessible à tous et en y réalisant des aménagements qui profiteront à la fois aux habitants et aux résidents, et permettront peut-être d'améliorer la cohabitation dans le village ;
- L'aménagement **d'un autre lieu couvert ou semi-couvert, à définir, en dehors de la propriété**, qui serait peut-être davantage perçu comme un lieu public.

La première solution est privilégiée par certains, car elle permettrait une meilleure intégration des résidents avec les villageois. La Direction du Home souhaite une collaboration de ce type.



Parc du Home le Foyer ; à gauche l'entrée principale et en bas du bâtiment en briques, la grande salle ; à droite, le parc et l'enclos aux animaux

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Bothey est un petit village de quelque 300 habitants, qui se considère comme un peu oublié loin de Gembloux. Il n'a bénéficié d'aucun aménagement dans le cadre du premier PCDR. Les habitants demandent la possibilité d'avoir un espace, un lieu pour y organiser des activités de convivialité, un point de rencontre qui amène un sentiment d'appartenance et des animations culturelles, un lieu propice à l'échange, à la mixité sociale, à la compréhension de la différence.

Le seul endroit accessible au public est l'église St-Pierre. Il n'y a plus d'école depuis plus de 40 ans.

Le village compte peu d'associations locales, mais les habitants sont convaincus que la mise à disposition d'un lieu pourrait engendrer une nouvelle dynamique.

Les deux salles du Foyer peuvent être louées aux personnes extérieures, mais priorité est donnée aux activités des résidents. On pourrait voir également dans quelle mesure l'église ne peut pas être utilisée pour davantage d'activités à caractère public, restant compatibles avec le caractère sacré du lieu.

La propriété du Home le Foyer est un atout intéressant pour le village. Le parc est accessible aux

habitants, mais de nombreuses personnes soit ne le savent pas, soit craignent la présence des résidents, dont le handicap mental peut expliquer des comportements particuliers. Un projet permettant aux habitants et aux résidents de mieux se connaître dans des lieux communs et via des activités communes serait intéressant pour tous. Les gestionnaires du Foyer sont ouverts à davantage de collaboration et d'ouverture, qu'ils estiment aussi être un plus pour leurs pensionnaires.

3. LIEN A LA STRATEGIE DU PCDR

L'aménagement d'un lieu de convivialité à Bothey répond à des objectifs multiples au sein d'un village :

Obj. 1.1. Gembloux, sa ville et ses villages, renforcer les liens, l'identité locale et le vivre ensemble

Obj. 1.2. Améliorer la vie associative et culturelle

Obj. 1.3. Poursuivre et améliorer l'aménagement et le fonctionnement des lieux de rencontre, intergénérationnels.

Obj. 1.4. Renforcer les services pour tous âges

Obj. 1.6. Communiquer et informer (en matière de cohésion sociale)

Obj. 2.5. Préserver l'environnement rural, le patrimoine bâti et le paysage

4. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Aspects sociaux et culturels

Ce lieu et cette infrastructure pourraient devenir un point de rassemblement pour les habitants du village et créer ainsi de la cohésion sociale et du dynamisme associatif. On l'a évoqué précédemment, des liens pourraient être davantage tissés avec les pensionnaires du Foyer, ce qui permettrait une meilleure intégration des résidents dans le village.

Bien sûr, cette cohabitation n'est pas facile. Une sensibilisation et des activités pour mieux se connaître seront nécessaires.

Le projet apporterait un « plus » à un village qui contrairement à tous les autres ne bénéficie pas de dynamiques familiale ou culturelle liées à la présence d'une école.

Aspects environnementaux

Le parc constitue déjà un vaste espace de verdure au sein du village. Il s'agira de le préserver tout en y offrant des aménagements de façon à améliorer le cadre de vie des habitants par une plus grande appropriation des lieux par tous. La présence des animaux attire les enfants.

Des aménagements en faveur de la biodiversité pourraient aussi être réalisés, en collaboration avec les résidents du Foyer et les habitants (hôtels à insectes, mare, plantations...).

A contrario, le projet pourrait entraîner une fréquentation plus grande des lieux et des nuisances pour la faune et la flore.

Aspects économiques

Il n'y a a priori pas d'impacts économiques.

5. LOCALISATION ET STATUT

Plusieurs localisations sont encore possibles à ce stade.

La localisation du parc du Home Le Foyer est privilégiée. Une structure semi-ouverte pourrait être installée dans le parc, par exemple non loin de l'enclos des animaux. Cette structure serait accessible par l'entrée de la RN93. Elle devrait pouvoir l'être aussi par l'entrée du village, côté parking.

Un accès supplémentaire pourrait être aménagé par une percée dans le mur, à hauteur du pavillon, rue du Chêne, si toutefois cela reste compatible avec l'organisation de la vie des résidents. Le parc n'est par ailleurs pas entièrement fermé par rapport à l'extérieur.

D'autres localisations pour cet équipement ont été évoquées, notamment à l'angle des rues du Chêne et Louis Burteau. Cela nécessiterait dès lors l'achat d'une parcelle. D'autres parcelles sont encore disponibles à proximité de l'église.

Le parc figure en zone d'équipement collectif au plan de secteur. Les constructions d'intérêt commun peuvent donc y être réalisées. Une partie du parc est couverte par la zone agricole. Des aménagements peuvent aussi y être réalisés, mais au besoin par dérogation.



Plan de secteur, extrait Walonmap

6. PORTEURS DE PROJET ET PARTIES PRENANTES

Porteur du projet

Ville de Gembloux, CLDR, Home Le Foyer

Parties prenantes

Associations locales,
Riverains et habitants du village
Résidents du Home le Foyer
Agriculteurs de Bothey

7. PROGRAMME DE REALISATION

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Besoin clairement exprimé par les habitants
- Village petit, mais éloigné, n'ayant pas bénéficié de réalisations dans le cadre du premier PCDR
- Projet encore à mûrir quant au lieu optimal pour réaliser l'infrastructure

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Contacts positifs et constructifs avec la Direction du Home le Foyer
- Accès au parc autorisé par la Direction ; location des deux salles du Foyer possible pour les habitants. Ces possibilités sont confirmées par la Direction du Foyer. Des activités sont organisées par le Foyer et sont ouvertes aux habitants (ex. marché de Noël...), mais ne sont pas toujours fréquentées par ceux-ci.

Planification, descriptif de la mise en œuvre et phasage

- Souhait de voir se réaliser un bâtiment, au minimum un pavillon semi-ouvert, de type « chalet », abri ou kiosque, afin de garantir sa pérennité et de constituer un point de départ pour une vie associative plus vivante à Bothey.
- Un lieu semi-ouvert servirait essentiellement à la belle saison, pour des rencontres type BBQ, des festivités.
Il servirait aussi pour des activités sportives : gymnastique, yoga, ping-pong... Si ces activités sont régulières, elles devraient plutôt trouver place dans un local fermé.
- Un lieu pour des artisans ou artistes, disponible en dehors des manifestations proposées par les associations où l'on pourrait organiser expositions ou présenter des spectacles.
- Une construction équipée d'électricité et d'eau pour permettre ces activités ; en fonction de la disposition des lieux, la nécessité de réaliser des sanitaires sera évaluée.

- Agrémenter l'équipement d'une petite plaine de jeux pour les enfants, de bancs, de petits équipements (pétanque...); petit bémol, l'installation de telles infrastructures pourrait être possible mais moyennant une utilisation sous surveillance des parents car certains résidents pourraient avoir un comportement inadéquat.
- Réaménagement paysager du parc en fonction des besoins à préciser, maintien de l'enclos à animaux.



Référence : exemple d'abri de barbecue fourni par un des membres de la CLDR

- Le Directeur du Foyer souhaite, autant que faire se peut, qu'une plus-value soit présente pour les résidents ; il plaide donc pour une co-construction entre habitants et résidents (cela peut aller de la collaboration effective manuelle des résidents : construction de choses, entretien, restauration des sentiers, ... à la participation effective de ceux-ci lors d'événements : aide logistique, ...)

Démarches administratives à réaliser.

- Convention à signer pour l'utilisation du parc si cette option est choisie

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.

- Informer les Bothésiens que l'accès au parc est librement autorisé. Indiquer clairement l'accès des aménagements réalisés.

8. EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation : Indicateurs mesurant les effets directs issus des actions et projets mis en œuvre - Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation des aménagements	OK Oui / non Nombre (au moins 3)	Rapport annuel du PCDR Constat de réalisation du projet dans ses composantes : construction d'un abri / bâtiment semi-ouvert, aménagements du parc : sentiers, jeux, bancs... Manière dont le programme a été précisé, dont les aménagements ont été réalisés : implication effective des résidents dans les choix, dans la réalisation concrète / Nombre de réunions de conception, d'animations de réalisation

Indicateurs de résultat : Indicateurs mesurant le résultat direct et immédiat d'une intervention sur le public cible – Quels sont les effets du projet ?

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Fréquentation de l'espace public et utilisation du mobilier du mobilier : nombre de personnes	au moins 20 par semaine)	Comptages de fréquentation à certains moments de la semaine via relais locaux (Foyer, riverains, membres de la CLDR)
Qualité et adéquation des aménagements réalisés	Satisfaction Nombre de réparations	Questions aux relais locaux : satisfaction des usagers (école, maison des associations, villageois, riverains...) sur la fonctionnalité des espaces, du mobilier, sur leur solidité Service des travaux : réparations et constats d'incivilités
Dynamisation des activités : nombre de nouvelles activités organisées au cœur du village	Min 2 nouvelles après création	Questions aux relais locaux